Accusé de réception en préfecture 001-240100883-20240328-D20240328-074-DE Date de télétransmission : 04/04/2024 Date de réception préfecture : 04/04/2024

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2024-074 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2024, le jeudi 28 mars, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président. Date de convocation : jeudi 21 mars 2024 - Secrétaire de séance : Daniel FABRE

Nombre de membres en exercice: 84 - Nombre de présents: 49 - Nombre de pouvoirs: 12 - Nombre de votants: 61

Etaient présents et ont pris part au vote: Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Stéphanie PARIS, Jean-Marc RIGAUD (jusqu'à la délibération n°2024-071), Joël GUERRY, Antoine MARINO MORABITO (jusqu'à la délibération n°2024-066), Vincent MANCUSO, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Françoise DA SILVA, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ (jusqu'à la délibération n°2024-045), Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI (jusqu'à la délibération n°2024-048), Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Jean-Luc RAMEL, Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Frédéric TOSEL, Jean ROSET, Patrice MARTIN (jusqu'à la délibération n°2024-056), Denis JACQUEMIN, Gilberto GRECO, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ (jusqu'à la délibération n°2024-060), Marie-Claude REGACHE, Gilbert BOUCHON (jusqu'à la délibération n°2024-062), Josiane CANARD, Patrick MILLET, Nazarello ALONSO (jusqu'à la délibération n°2024-062), Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Gaël ALLAIN (jusqu'à la délibération n°2024-064), Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON.

Etaient excusés et ont donné pouvoir: Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Thierry DEROUBAIX (à Daniel FABRE), Gisèle LEVRAT (à Vincent MANCUSO), Claire ANDRÉ (à Béatrice DALMAZ à partir de la délibération n°2024-046), Stéphanie JULLIEN (à Dominique DALLOZ), Viviane VAUDRAY (à Agnès OGERET), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Régine GIROUD (à Frédéric TOSEL), Marie-José SEMET (à Elisabeth LAROCHE), Laurent REYMOND-BABOLAT (à Serge GARDIEN), Fabrice VENET (à Marie-Claude REGACHE), Maud CASELLA (à Emilie CHARMET).

Etaient excusés et suppléés : Bernard PERRET (par Françoise DA SILVA), Nathalie MICOLAS (par Gilberto GRECO).

Etaient excusés: Dominique DELOFFRE, Jean PEYSSON, Joël MATHY, Lionel KLINGLER, Jean MARCELLI, Mohammed EL MAROUDI, Frédéric BARDOT, Sylviane BOUCHARD, Marcel JACQUIN, Bernard GUERS.

Etaient absents: Sylvie SONNERY, Patricia GRIMAL, Ludovic PUIGMAL, Walter COSENZA, Maël DURAND.

Objet : Viarhôna à St-Sorlin-en-Bugey – Complément d'aménagement cyclotouristique – Demandes de subventions

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 18 mars 2024;

CONSIDERANT la compétence « aménagement, entretien, gestion et promotion d'itinéraires de randonnée pédestre, équestre et cyclable » à partir du 1^{er} janvier 2017 ;

CONSIDERANT la nouvelle stratégie en matière de randonnée adoptée par le Département de l'Ain ;

CONSIDERANT la proposition de Traces TPI et l'avis du Comité départemental de la randonnée pédestre de l'Ain sur la pertinence du réseau d'itinéraires de la Plaine de l'Ain à intégrer le réseau départemental à vocation touristique;

M. Patrick MILLET, vice-président délégué au tourisme, rappelle que la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain (CCPA) est membre du Comité de Tronçon Léman Lyon de la Viarhôna.

Un Schéma directeur de signalisation a été commandé pour cette portion de véloroute. Le travail du cabinet Alkhos mandaté pour cette opération débute par un recensement des services proposés au cyclotouristes sur et à proximité de l'itinéraire cyclable.

Le « Bocal » est identifié comme aire de repos pour les cyclotouristes. Ce type d'équipement doit proposer certains services selon le cahier des charges de France Vélotourisme.

Accusé de réception en préfecture 001-240100883-20240328-D20240328-074-DE Date de télétransmission : 04/04/2024 Date de réception préfecture : 04/04/2024

L'objectif de l'opération est de compléter les aménagements déjà présents afin de répondre aux critères nationaux et améliorer la satisfaction des usagers. Avec l'acquisition d'une station de réparation en libreservice, la réfection d'un abri couvert, l'amélioration des aménagements paysagers et l'implantation d'une signalétique directionnelle pour éviter le franchissement dangereux du rond-point.

Deux partenaires financiers sont identifiés :

- ADEME subvention aménagement vélo
- CNR Plan 5 Rhône.

Dépenses	Montant en €uros HT	Recettes	Montant en €uros	
Aménagement Paysager	17 000,00	ADEME	16 725,50	55 %
Couverture de la terrasse	6 910,00	CNR	7 602,50	25 %
Signalétique	1 500,00	Auto financement Communauté de communes de la Plaine de l'Ain	6 082,00	20 %
Aire de réparation	5 000,00			
TOTAL	30 410,00	TOTAL	30 410,00	100 %

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE la demande de subvention aux co-financeurs pour un montant prévisionnel de 24 328 €.
- AUTORISE le président, ou l'élu ayant reçu délégation, à effectuer toutes les démarches nécessaires pour solliciter une subvention auprès de la CNR et de l'ADEME.
- AUTORISE le président, ou l'élu ayant reçu délégation, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme, Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 4 avril 2024

Publiée le 0.5 AVR. 2024

Le Président Jean-Louis GUYADER

TÉ DE CO

CHAZEY

PLAINE

Pour le président et par délégation Le 1^{er} vice-président,

Marcel JACQUIN